

Question présentée par la députée :
M^{me} Adrienne Sordet

Date de dépôt : 11 novembre 2021

Question écrite urgente

Concernant les entreprises, quelle(s) stratégie(s) le Conseil d'Etat met-il en œuvre pour atteindre la sobriété énergétique prévue par le plan climat cantonal ?

En juin 2021, le Conseil d'Etat présentait son plan climat cantonal renforcé dans lequel il propose diverses mesures pour atteindre les objectifs de réduction des GES en 2030 de 60% et de 100% en 2050. Si ce projet met l'accent sur les économies énergétiques de l'Etat et les privés, il laisse une liberté totale aux entreprises. Pourtant, ces dernières devraient tout autant être concernées. Si l'on se réfère au scope 2 qui vise les émissions indirectes induites hors du territoire genevois par les consommations énergétiques locales (énergie thermique, électricité). Liées aux étapes de captage ou d'extraction, de transformation, de transport et de stockage des ressources énergétiques, ces émissions varient en fonction du mix énergétique. Les grandes entreprises consommatrices d'électricité bénéficient donc d'une exception et peuvent s'approvisionner en électricité sale provenant du charbon ou du nucléaire.

Bien que la loi fédérale offre la liberté aux entreprises suisses de conclure un contrat d'achat d'électricité (auprès de la société productrice qu'elle veut (issue de l'étranger, mais aussi issue des énergies fossiles ou nucléaire suisses), il n'est pas possible de penser atteindre les objectifs du plan climat sans la participation de l'ensemble de la collectivité. Et ce, sans compter que les entreprises sont souvent de grosses consommatrices d'énergie (environ 20% du bilan carbone cantonal selon le premier volet du plan climat si on ajoute l'industrie, le tertiaire, la construction et les biens de consommation). A l'heure où la COP26 se tient à Glasgow, où les mouvements populaires pressent pour l'urgence climatique et où les informations environnementales

alarmantes ne peuvent plus être ignorées, la pression ne peut plus être uniquement mise sur les citoyen·ne·s genevois·es et sur l'Etat.

Dès lors, comment agir concrètement pour que ces entreprises participent à la même hauteur que les citoyen·ne·s genevois·es ? S'il n'est certes pas légal d'exiger de ces entreprises qu'elles changent de fournisseur, il pourrait être utile de connaître les entreprises qui ne jouent pas le « jeu », soit qui sortent de l'approvisionnement d'électricité à 100% renouvelable fourni par SIG. L'information permet d'exercer une pression, donc l'action, et c'est pour cela que les questions suivantes sont adressées au Conseil d'Etat :

- 1. Quelle stratégie le Conseil d'Etat met-il en œuvre pour atteindre la sobriété énergétique avec les entreprises genevoises ?*
- 2. Une liste des entreprises sur le territoire genevois qui ne consomment pas de l'énergie verte et locale existe-t-elle ?*
- 3. Si oui, est-il possible au Conseil d'Etat de divulguer cette liste avec l'origine du courant consommé ?*
- 4. Sinon, est-il possible au Conseil d'Etat de divulguer globalement les origines du courant consommé, ainsi que sa quantité ?*